

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-454

Conseil communautaire du 14 décembre 2022

OBJET : Modification composition du Comité des Partenaires de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 85
Nombre de pouvoirs : 26
Date de convocation : 8 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, REVEL Christian (suppléant de BUSQUE Emile), BUSTOS David, CAMBON Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBETTES Roland, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GASC Laurence, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, LECINA Jean-Pierre, LEUBA Robert, TENA Richard (suppléant de MARTEL Jean), MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à BONNET André), ARIAS Placide (pouvoir à LEUBA Robert), ARIBAUD Jean-Louis (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), BARDOU Magali (pouvoir à CAMBON Didier), BARTHES Any (pouvoir à ALBAREL Arnaud), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), CARBONNEL Didier (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), CHESA Isabelle (pouvoir à GASC Laurence), DELGADO Fernand (pouvoir à BANQUET Régis), DENUX Monique, DIMON Jacques (pouvoir à MARTINET Geneviève), DOUTRES Annie (pouvoir à GODEFROY Liliane), DUTHU Jean-Luc (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), FLAMANT Lucien, JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), LAREDJ Yazid (pouvoir à LARRAT Gérard), LETAO Elodie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), MAGRO Christian (pouvoir à PROUST Michel), PICHARD Geneviève (pouvoir à AUDIER Jean-Bernard), PITON Yolande (pouvoir à COMBETTES Roland), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), RUFFEL Henri, VALLIER Gérard (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), ZORZETTO Claude (pouvoir à BES Jean-Louis), MOLHERAT Michel, GARINO Jeanine, GIOVANNETTI Delphine (pouvoir à BUSTOS David), ZOCCARATO Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

YAGUES Bernard), LECINA Thierry (pouvoir à SCHMITH Patrick), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à GARINO Alain), FAU Philippe (pouvoir à FABRE Jacques), CAVERIVIERE Christian.

Absents : Mesdames et Messieurs COMBES Georges, DELAUR Gilles, GINIES Alain, JORDAN Edouard, KERRINCKX Dominique, LAURET Bernard, LUCET Charles, OMS Jean-Pierre, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane, TRIAY Emilie.

Monsieur Christian AUDIER est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La loi d'orientation des mobilités (LOM), approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019, a introduit aux termes de son article 15, la création d'un Comité des Partenaires dont les modalités ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cette instance doit être consultée par l'AOM avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, ainsi que sur la qualité des services et l'information aux usagers mise en place. L'AOM consultera également ce comité avant toute évolution du taux de versement mobilité et avant l'adoption de son plan de mobilité.

Le 5 février 2021, par délibération n°2021-034, le conseil communautaire a décidé de la création de ce comité ainsi que du règlement intérieur. Toutefois, La loi « Climat et résilience » adoptée à l'été 2021 vient modifier la composition de ce comité, en y ajoutant des citoyens tirés au sort.

La composition proposée est donc la suivante :

- **Un collège de 5 représentants d'élus**, composé du Président de Carcassonne Agglo, du Vice-Président délégué aux Mobilités, du Vice-Président délégué à la Transition énergétique et à la Préservation des ressources naturelles et en eau, du Vice-président délégué aux Finances et à la Prospective financière et du Vice-président délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie.

- **Un collège de 5 représentants d'employeurs** composé de :

La chambre de Commerce, la Chambre des métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'agriculture, le Centre Hospitalier et Pôle emploi.

- **Un collège de 5 représentants d'associations usagers** composé de :

L'association Carca vélo, l'Association des usagers du train de Carcassonne, l'association Consommation Logement et cadre de Vie, de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés et de l'APF France handicap.

- **5 habitants tirés au sort (+ 5 suppléants) :**

Concernant les modalités du tirage au sort il est proposé la mise en ligne pour une durée d'un mois, d'un formulaire simple d'inscription via les sites de Carcassonne Agglo et RTCA. A l'issue, un tirage au sort sera réalisé à partir de la base de données obtenue.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'ambition 2 du projet de Territoire consistant à conforter l'accessibilité du territoire et à accompagner la mobilité et le changement des pratiques de déplacement des habitants ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mobilités et déplacements » réunie le 30 novembre 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	111	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	

133

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la modification relative à la composition du Comité des Partenaires.

Article 2 : D'approuver le nouveau règlement intérieur du Comité des Partenaires.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20221214-DCC-2022-454-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Publication : 20/12/2022